



[Location meublée] Problème avec un des meubles

Par **Yoliste**, le **11/08/2014** à **02:47**

Bonjour, je m'apprête à emménager dans un appartement meublé pour mes études. Seulement j'ai un problème avec un des meubles de l'appartement. C'est un meuble à étagères d'environ 2x2m, qui est légèrement bancal. Il ressemble un peu à ceci :

http://media.bruneau.fr/OMM/Images_Basse_Definition/Zoom/16/87/16875.jpg?v=1.3.543.1143

La propriétaire m'a dit, après qu'on ait signé le bail (je n'étais pas entré en contact avec elle auparavant), que ce meuble ne "doit pas être chargé car ce n'est pas une bibliothèque mais un meuble séparateur". Après un peu de discussion il s'est avéré qu'un ancien locataire aurait déplacé le meuble sans le décharger, d'où le fait qu'il soit bancal. J'ai pensé à démonter le meuble et le ranger pour le remplacer par un meuble que j'achèterais (je partirais bien sûr avec au moment du déménagement), mais la proprio n'est pas d'accord (elle ne veut pas modifier l'ameublement). Je me retrouve donc avec un meuble inutilisable et qui prend beaucoup de place, chose dont on n'a pas vraiment envie dans un T1. Je précise que lors des différentes visites en compagnie de l'agent immobilier, on a clairement évoqué la possibilité de placer ce meuble contre un mur (plutôt que comme séparateur de la pièce) et de l'utiliser comme bibliothèque/meuble de rangement, et que celui-ci n'a absolument pas parlé de problèmes au niveau de la charge de celui-ci. Il a même dit que certains anciens locataires avaient fait ça. Qu'est ce que je peux faire pour résoudre ce problème ? Sinon, qu'est ce que je risque si je charge ce meuble malgré sa mise en garde ? (pas avec du plomb, juste l'utiliser normalement en y mettant livres, cours etc) Par avance je vous remercie pour vos réponses ! Si vous avez besoin de plus de détails n'hésitez pas à me demander :)

Par **moisse**, le **11/08/2014** à **09:16**

Bonsoir,
Vous mettez le meuble où vous voulez, et l'utilisez selon sa destination.
vous pouvez aussi le démonter quitte à le remonter en quittant les lieux.

Par **Lag0**, le **11/08/2014** à **09:58**

Bonjour,
Comme vous le dit moisse, durant le bail, vous faites ce que vous voulez. C'est seulement lorsque vous rendrez le logement que ce meuble devra se retrouver à peu près à sa place et en état similaire à celui où vous en avez pris la garde.
Le propriétaire bailleur n'a aucun droit de regard sur ce que vous faites dans le logement durant le bail, vous êtes chez vous !

Par **Yoliste**, le **11/08/2014** à **15:53**

Je pense que du coup je vais tout simplement démonter le meuble, en mettant malgré tout la propriétaire au courant (par soucis de correction).
Merci beaucoup pour vos réponses !